



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Le Mans le 16 décembre 2016

COMMUNIQUE

La Direction départementale des Finances publiques du département de la Sarthe informe du transfert de l'activité de la trésorerie de Saint-Paterne, à compter du 2 janvier 2017 :

- Au **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAMERS, pour les usagers habitant les communes d'Aillières-Beauvoir, Les Aulneaux, Blèves, Louzes, Arçonnay, Champfleur, Chenay, Saint-Paterne Le Chevain, Villeneuve-en-Perseigne ;**

Une seule adresse

Centre des finances publiques de Mamers
13, rue aux Cordiers
BP 160
72600 MAMERS

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.

Deux services

Pour l'assiette et recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur les revenus, TH, TF), les usagers peuvent s'adresser au **service des impôts des particuliers** :

Téléphone : 02 43 31 45 45

Courriel : sip.mamers@dgfip.finances.gouv.fr

Pour le recouvrement des produits locaux (eau, cantine, garderie, etc.), les usagers peuvent s'adresser à la **trésorerie spécialisée** :

Téléphone : 02 43 97 60 97

Courriel : t072054@dgfip.finances.gouv.fr

- À LA TRESORERIE DE FRESNAY-SUR-SARTHE pour les usagers habitant les communes de Ancinnes, Bérus, Béthon, Bourg-le-Roi, Cherisay, Fyé, Gesnes-le-Gandelin, Granchamp, Livet-en-Saosnois, Moulins-le-Carbonnel, Oisseau-le-Petit, Rouessé-Fontaine, Thoiré-sous-Contensor.

Pour le recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur les revenus, TH, TF) et le recouvrement des produits locaux (eau, cantine, garderie, etc.), les usagers peuvent contacter la trésorerie aux coordonnées suivantes :

Adresse

Trésorerie de Fresnay-sur-Sarthe
2, rue Abbé Lelièvre
BP 30017
72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

Ouverte les Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Téléphone : 02 43 97 60 97

Courriel : t072054@dgfip.finances.gouv.fr

Le service des impôts des particuliers de Mamers, dont les coordonnées figurent ci-dessus, reste compétent **pour les questions relatives à l'assiette des impôts des particuliers.**